

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Le huit avril deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Date de la convocation : 1^{er} avril 2021

Etaient Présents : M. GAUTHIER Christian, Mme BERNARD Charline, M. PEROYS Bernard, Mme PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mmes POTIRON Anne, BROQUET Nathalie, MM. ECOMARD Bertrand, GABORIT Christian, PLUTA Sébastien, Mme NORMAND Claire, M. MERCUL Alain, Mme RELANDEAU Aurélie, M. DENIAUD Sébastien

Etaient Excusés : Mmes CHIFFOLEAU Martine (donne pouvoir à Mme BERNARD Charline), MUSSEAU Sonia (donne pouvoir à Mme BERNARD Charline), MM. DE NONANCOURT Xavier (donne pouvoir à M. OLLIO Laurent), COUGNAUD Raphaël (donne pouvoir à M. OLLIO Laurent)

Secrétaire de séance : M. PLUTA Sébastien

Approbation du compte rendu de la réunion du 18 mars 2021.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

Les comptes de gestion (commune, assainissement, commerce de proximité, locatifs, panneaux photovoltaïques et lotissement) établis par M. LAFARGUE, Receveur Municipal, pour l'année 2020 sont adoptés à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs 2020 (commune, assainissement, commerce de proximité, locatifs, panneaux photovoltaïques et lotissement) présentés par Monsieur le Maire, ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés.

Les résultats de fonctionnement sont affectés comme suit :

- **COMMUNE** :

Excédent de fonctionnement de clôture de 1 321 186.68 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 458 756.76 Euros

Restes à réaliser :

Dépenses 378 016.62 €

Recettes 381 114.95 €

Soit un excédent de 3 098.33 Euros

455 658.43 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 865 528.25 Euros en section de fonctionnement.

- **ASSAINISSEMENT** :

Excédent de fonctionnement de clôture de 167 508.06 Euros

Excédent d'investissement de clôture de 27 034.32 Euros

Restes à réaliser :

Dépenses 0 €

Recettes 17 500.00 €

Soit un excédent de 17 500 Euros

0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 167 508.06 Euros en section de fonctionnement.

- **COMMERCE DE PROXIMITE :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 12 551.28 Euros

Excédent d'investissement de clôture de 1 523.73 Euros

0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 12 551.28 Euros en section de fonctionnement.

- **LOCATIFS :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 102 118.77 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 0 Euros

0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 102 118.77 Euros en section de fonctionnement.

- **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 105 572.08 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 0 Euros

105 572.08 Euros sont reportés en section de fonctionnement.

- **LOTISSEMENT :**

L'excédent de fonctionnement de 109 220.66 Euros a été reversé au budget général.

Déficit d'investissement de clôture de 0 Euros

Ce budget est dissous à la clôture des comptes 2020. Aucune affectation n'interviendra en 2021.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Les budgets primitifs 2021 sont adoptés comme suit :

- **Budget principal de la commune :**

- Fonctionnement : 1 976 532.74 € (* après intégration des nouveaux taux d'imposition votés)
- Investissement : 2 512 473.38 €

- **Budget assainissement :**

- Fonctionnement : 231 994.17 €
- Investissement : 518 086.11 €

- **Budget commerce de proximité :**

- Fonctionnement : 22 505.61 €
- Investissement : 19 624.34 €

- **Budget locatifs :**

- Fonctionnement : 117 368.77€
- Investissement : 71 000 €

- **Budget panneaux photovoltaïques :**
 - o Fonctionnement : 131 230.58 €
 - o Investissement : 39 158.50 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Il est donné lecture des données contenues dans l'état de notification des taux d'imposition de 2021.

Les taux de référence pour 2021 sont les suivants :

Taxe Foncière (Bâti) : 21.19 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 19.82 %

Le conseil municipal décide par 17 voix pour et 1 abstention d'augmenter et de fixer les taux d'imposition des 2 taxes foncières pour 2021 comme suit :

Taxe Foncière (Bâti) : 24.37 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 20.81 %

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PROJET CULTUREL DE L'ECOLE PUBLIQUE DES PRES VERTS

L'école publique des Prés Verts organise un voyage scolaire à caractère culturel. La commune a pour habitude de participer financièrement à ce type de sortie.

Il est proposé au conseil un montant de 19 ou 20 € par élève.

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la participation financière de la commune de Paulx au projet culturel de l'école publique des Prés Verts à hauteur de 20 € par élève.

LOYERS DU POLE SANTE

La commune de Paulx loue les différents locaux du pôle santé et il convient de procéder à un réajustement de la politique tarifaire.

Le conseil décide :

- de faire passer le loyer du cabinet de kinésithérapeutes (SCP KINES G.T.B.) de 300 € à 320 € par mois (les charges étant réglées par le locataire)
- de louer le cabinet infirmier (M. Fradet) à hauteur de 250 € par mois (charges comprises)
- de passer la location de 30 € à 32 par jour pour les organismes de visites médicales (MSA, CDG44...)

La surface du cabinet de la psychologue (Mme Lagarde Sandrine) devant être réduit en termes de surface le tarif sera maintenu à 160 € par mois.

Le centre de soins associatif demeurera gratuit.

L'application des nouveaux tarifs s'effectuera à compter du 1^{er} juin 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- ZAC : les fouilles archéologiques ont commencé
- Campagne de dépistage du COVID mercredi 14 avril 2021 à la salle des sports